

Réduire les emballages

www.eco-sapiens.com

eco-sapiens

Choisir un produit bio, équitable ou local est un pas. Mais prendre en considération son emballage et la fin de vie du produit en est un autre.

Choisir des contenants moins énergivores

Quand on achète une boisson, on achète aussi l'emballage qui va avec. Alors, canette ? bouteille en verre ? en plastique ? Ces quelques chiffres montrent que l'emballage n'est pas anodin :

Type d'emballage	Énergie consommée
1 bouteille verre 1 l consignée	348 Wh (soit environ 90 gCO ₂)
1 bouteille en verre 1 l non consignée	47 kWh g (soit 450 gCO ₂)
1 bouteille PVC 1,5 l	835 Wh (soit 216 gCO ₂)
1 cigarette	25 Wh (soit 540 gCO ₂)

(autant d'énergie qu'il faut pour tenir allumé un ordinateur de 200 W pendant 10 heures), soit 540 gCO₂

Guide du consommateur vert, Pascale Solana, Rivages, 1989.

540 gCO₂ contre 90 gCO₂... cela laisse songeur quand on sait qu'un Américain consomme en moyenne 350 canettes par an.

Mais, heureusement, il existe aussi le recyclage...

Choisir des emballages recyclables

Recycler une canette économise 75 % de l'énergie nécessaire à la fabriquer.

En Suède, par exemple, le système de consigne permet d'en recycler 80 %.

Fabriquer 1 million de tonnes de bouteilles de plastique engendre l'émission de 732 000 tonnes de GES.

Recyclées, ces bouteilles de plastiques peuvent redevenir des bouteilles, ou être transformées en sacs, en tapis, en tuyaux, etc.

Depuis mars 1989, les bouteilles plastiques sont consignées en Allemagne.

Même chose au Danemark où la fabrication de plastique est interdite sur le territoire.

Les sauces tomate qui égayent nos spaghettis sortent souvent d'une boîte en fer-blanc, en verre ou en plastique, un récipient dont la fabrication a nécessité plus d'énergie qu'il n'en contient.

C'est pire encore pour les récipients en aluminium : la production d'aluminium est en effet l'une des plus grosses consommatrices d'énergie, il faut l'équivalent d'1 kWh d'énergie pour fabriquer une boîte vide de 50 g (près de 3 kg de CO₂).

Et si des progrès notables ont été réalisés au niveau du rendement énergétique de la production, ces économies ont été supplantées par l'augmentation de l'utilisation de l'aluminium. L'aluminium recyclé est heureusement beaucoup moins gourmand et bien plus porteur d'avenir, puisque les ressources mondiales en bauxite risquent de s'épuiser d'ici 20 ou 30 ans. Cela implique évidemment que se mette en place un programme de recyclage, comme en Suisse.

L'énergie nécessaire pour produire un bocal en verre diffère peu de celle utilisée pour fabriquer un gobelet en plastique ou composite ; mais la différence se fait sur le taux de réutilisation, car le verre est nettement plus durable.

Extraire des matières premières, les transformer, tout ceci conduit à des émissions. La production de papier, par exemple, est consommatrice d'énergie. Le papier recyclé utilise jusqu'à 7 fois moins d'énergie que du papier vierge. Il permet de gagner, pour une ramette de 500 feuilles, 12,5 kWh au niveau énergétique et 3,1 kg CO₂(source [RAC-F](#)).

On peut aussi préférer les matériaux renouvelables

Limiter la raréfaction des ressources et en léguer aux générations futures est déjà un argument pour ce faire. Mais on peut aussi se dire qu'il est peut-être inutile d'extraire des combustibles fossiles pour les transformer par exemple en sac plastique, qui ont une durée de vie et d'utilisation très réduite (parfois quelques minutes pour un ou deux produits). Ils finissent tôt (parfois plus tard) dans une poubelle dans le meilleur des cas (ou dans la nature dans le pire des cas), et à coup sûr dans un incinérateur. Leur fin de vie produira donc des GES.

Un sac en fibres végétales aura une fin de vie sûrement semblable mais les émissions globales seront considérées comme nulles. Les végétaux utilisés pour fabriquer le sac ayant à l'origine absorbé du CO₂ pour leur croissance. Et puis, ne peut-on pas se passer de ces petits sacs ?

Pour les contenants, la solution est donc de tenter de se passer de leurs services quand c'est possible et de préférer des matériaux recyclables, consignables, réutilisables... selon les possibilités offertes.

Bien gérer la fin de vie des produits consommés

La production annuelle moyenne d'ordures ménagères des Français est estimée à 416 kg par habitant[1]. Et elle se révèle bien plus élevée en agglomération qu'en milieu rural.

Un exemple qui prouve qu'il est possible de réduire ses déchets quasiment au minimum : Ted Bakewell, un Américain, est parvenu, en choisissant bien ses produits et en les valorisant, à ne pas dépasser 40 g de déchets par mois [2]!

Pour réduire les déchets, on l'a vu, il faut avant tout maîtriser sa consommation en amont. Mais pour les déchets inévitables, il existe différentes options.

Le recyclage ne résout pas tous les problèmes des déchets car l'énergie, l'eau et le transport nécessaires, ainsi que la perte de qualité due à un mauvais tri, réduisent ses performances. Néanmoins, dans la majorité des cas, il est préférable aux autres solutions. En dehors bien sûr de recycler ce qui peut être recyclé dans sa commune, il faut acheter soi-même des produits recyclables ou constitués de matières recyclées pour contribuer à en développer la filière.

Pour le plastique par exemple, il n'y a que certaines sortes qui sont recyclables. Or, brûler du plastique, c'est brûler du pétrole, voire pire car une bouteille plastique nécessite deux fois son poids de pétrole pour sa fabrication (énergie du procédé et matériau) et elle dégage souvent des dioxines.

Il vaut donc mieux essayer de choisir des plastiques qui, comme le polyéthylène, sont recyclables. On se référera au logo apposé sur la bouteille décrivant le type de plastique. Parmi les plastiques, actuellement seuls le PET, le PHED et le PP sont convenablement recyclables.

Le ruban de Mœbius, symbole international du recyclage, est affiché sur certains produits.

- > Un ruban de Mœbius foncé sur fond pâle indique que le produit ou l'emballage peut être recyclé là où l'on dispose des installations appropriées.
- > Un ruban de Mœbius pâle sur fond noir indique que le produit contient des matières recyclées.
- > Accompagné d'un pourcentage, il signifie que le produit comporte un contenu en recyclé correspondant au pourcentage affiché.
- > Sans pourcentage accompagnateur, il signifie que le produit ou l'emballage qui le porte est recyclable, c'est-à-dire qu'il est techniquement recyclable et qu'il dispose en plus de filières de collecte et de valorisation qui pourront permettre son recyclage effectif.

Les produits recyclés post-industriels contiennent des sous-produits des procédés de fabrication, c'est-à-dire que les consommateurs n'ont pas encore utilisés.

Les produits contenant des matières recyclées post-consommation ont l'avantage d'avoir déjà été utilisés au moins une fois par les consommateurs. Ainsi, ils sont «*plus recyclés*» que les produits post-industriels.

Des catégories de plastiques recyclables qui se retrouvent au centre de tri, on fait par exemple des tuyaux, de la fibre polaire ou des cartes téléphoniques. Le verre refait du verre, ou bien du sable ou de l'isolant en fibre de verre. Le carton et le papier font du carton, du papier recyclé, des essuie-tout.

Si vous avez d'ailleurs un doute sur le caractère recyclable d'un déchet, ne le mettez pas au tri : il risquerait de faire rejeter la benne entière. [1] ARPE/ADEME, La collecte et le traitement des déchets, 1998

[2] Facteur 4, op cit.